## DOUBS (*3 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 898 — Votants : 896

MM. Bernard, sénateur sortant, radical socialiste, ministériel, 450 voix, ELU; Saillard, sénateur sortant, républicain libéral, antiministériel, 454 voix, ELU; Rambaud, sénateur sortant, ancien ministre, républicain antiministériel, 446; De Moustiers, député, républicain antiministériel, 448; Borne, député, radical socialiste ministériel, 448; Beauquier, député, socialiste ministériel, 421. Il y a ballottage pour 1 siège.

DEUXIÈME TOUR

Le ministère de l'Intérieur donne M. de Moustier, ELU, par 450 voix contre 440 à M. Borne, sur 890 votants.

Une protestation a été adressée au Sénat par les amis de M. Borne, qui prétendent que leur candidat a été élu au premier tour.

## DROME (*3 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Ins. : 751 — Vot. : 745 — Suf. exprimés : 738

MM. Maurice Faure, sénateur sortant, radical socialiste ministériel, 576 voix, ELU ; Louis Blanc, sénateur sortant, radical-socialiste ministériel, 469 voix, ELU ; Fayard, sénateur sortant, radical, ministériel, 312 ; Antoine Gras, député radical-socialiste ministériel, 193 ; Bertrand Vigne, radical-socialiste ministériel, 104 ; Madier de Montjau, fils de l'ancien député radical ministériel, 100 ; Vernet, radical ministériel, 116 ; Mossant, radical ministériel, 162. Il y a ballottage pour un siège.

MM. Antoine Gras, Madier de Montjau et Bertrand Vigne, se sont désistés en faveur de M. Fayard.

DEUXIÈME TOUR

Votants ......... 745

M. Fayard, 653 voix, ELU.

## EURE-ET-LOIR (*2 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 733 — Votants : 731

MM. Emile Labiche, sénateur sortant, républicain radical, 526 voix, ELU ; Vinet, sénateur sortant, républicain radical, 377 voix, ELU ; Fessard, maire de Chartres, républicain antiministériel, 354 voix ; Egasse, républicain radical, 133 voix.

## EURE (*3 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 1.028 — Votants : 1.021

MM. Milliard, sénateur sortant, républicain libéral antiministériel, 736 voix, ELU ; Parissot, sénateur sortant, républicain libéral, 742 voix, ELU ; Thorel, sénateur sortant, républicain libéral, 735 voix, ELU ; Ferray, conseiller général, républicain ministériel, 289 ; Picard, conseiller général, républicain ministériel, 265 ; Grosfillay, conseiller général, républicain ministériel, 256.

## FINISTÈRE (*5 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Insc. : 1.280 — Vot. : 1.272 — Suf. exprimés : 1.271

MM. l'amiral de Cuverville, sénateur sortant, catholique, 735, voix, ELU ; de Chamaillard, sénateur sortant, catholique, 731 voix, ELU ; Porquier, sénateur sortant, progressiste antiministériel, 777 voix, ELU ; Delobeau, sénateur sortant, libéral, 706 voix, ELU ; Pichon, sénateur sortant, libéral antiministériel, 644 voix, ELU ; Bonduelle, conseiller général progressiste, antiministériel, 537 ; Le Bolloch, conseiller général progressiste antiministériel, 532.

MM. Bonduelle et Le Bolloch avaient été portés sur la liste républicaine libérale à l'exclusion de MM. de Cuverville et de Chamaillard qui se présentaient spécialement comme catholiques antiministériels.

## GARD (*3 sénateurs*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 832. — Votants : 827.

MM. Desmons, sénateur sortant, vice-président du Sénat, radical socialiste ministériel, 487 voix, ELU ; Bonnefoy-Sibour, sénateur sortant, radical ministériel, 421, ELU ; Silhold, sénateur sortant, républicain antiministériel, 277 ; F. Crémieux, ancien député, radical socialiste ministériel, 391 ; Bosc, radical socialiste ministériel, 256 ; Maruejol, conseiller général, radical ministériel, 136 ; docteur Crouzet, maire de Nîmes, radical socialiste, 89 ; Delafont, conseiller général, radical socialiste, 28 ; Ed. Gaussorges, ancien député, radical socialiste ministériel, 31 ; Fournière, ancien député, socialiste ministériel, 148 ; Marignan, radical socialiste ministériel, 5 ; Gofuilot, radical socialiste ministériel, 4 ; Delon, socialiste, 47 ; Miranda Malzac, ancien député, radical socialiste, 26 ; Mathieu, radical, 15 ; Boisson, socialiste, 16 ; Fafont, socialiste, 15 ; Comte, socialiste révolutionnaire, 14 ; Cère, socialiste, 3 ; Berthezen, radical socialiste, 2 ; Boudon, radical socialiste, 7. Il y a ballottage pour 1 siège.

DEUXIÈME TOUR

Votants ......... 825

MM. Crémieux, 489, ELU ; Silhol, sénateur sortant, 308.

## COLONIES

### ALGER (*1 sénateur*)

PREMIER TOUR

Ins. : 298 — Vot. : 297 — Suf. exprimés : 292

MM. Gérente, sénateur sortant, radical-socialiste ministériel, 152 voix, ELU ; Bordes, radical-ministériel, 68 ; Valéry Blanc, radical ministériel, 46 ; Letellier, ancien député, radical ministériel, 14 ; De Rédon, radical dissident, 12.

## ÉLECTIONS PARTIELLES

**Série B**

### GIRONDE (*1 sénateur*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 1.306. — Votants : 1.295

MM. Thounens, Président du Conseil Général, progressiste antiministériel, 668 voix, ELU ; Fernand Faure, ancien député, progressiste ministériel, 600 voix. Il s'agissait de remplacer M. Caduc, républicain ministériel, décédé.

**Série C**

### SARTHE (*1 sénateur*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 892 — Votants : 882

MM. Le Chevallier, ministre plénipotentiaire conseiller général, rép. radical, minist., 546 voix, ELU ; docteur Masoarel, conseiller général, rép. progr., 330 voix. Il s'agissait de remplacer M. Leporche, rad., minist., décédé.

### TARN-ET-GARONNE (*1 sénateur*)

PREMIER TOUR

Inscrits : 450 — Votants : 446

M. Chabrie, député, radical, ministériel, 209 voix ; docteur Viguié, républicain radical ministériel, 11 ; Ch. Garrisson, républicain radical ministériel, 106 ; docteur Dupuy, républicain socialiste ministériel, 96 ; A. Dupuy, républicain socialiste ministériel, 13.

Il y a ballottage. Il s'agit de remplacer M. Delthil, radical-socialiste, décédé.

DEUXIÈME TOUR

Inscrits ......... 450

MM. Chabrie, 245 voix, ELU ; Ch. Garrisson, 198.

—x—

# LES STATISTIQUES

## Résultats du premier tour de scrutin

STATISTIQUE OFFICIEUSE

Paris, 4 janvier. — L'*Agence Havas* communique, à 5 heures, la statistique suivante :

La série A du Sénat que les électeurs ont été appelés à renouveler aujourd'hui, compte 94 sénateurs. Il y a, en outre, à pourvoir, à 4 sièges vacants par suite du décès de MM. Caduc (Gironde), Géry Legrand (Nord), Leporche (Sarthe), et Delthild (Tarn-et-Garonne).

Les résultats définitifs du premier tour de scrutin se répartissent ainsi :

Conservateurs réélus : 7.
Conservateur nouveau, 0.
Républicains progressistes et libéraux réélus : 19.
Libéraux nouveaux : 1.
Républicains réélus : 8.
Républicains nouveaux : 7.
Radicaux réélus : 20.
Radicaux nouveaux : 6.
Radicaux socialistes réélus : 5.
Radicaux socialistes nouveaux : 0.
Manquent les résultats de La Guadeloupe et de La Réunion.
Ballottages : 23.
Total : 96.

Les 23 ballottages se répartissent entre les 14 départements suivants :

Allier (2 sièges), Basses-Alpes (2 sièges), Ardèche (3 sièges), Ardennes (3 sièges), Aveyron (2 sièges), Bouches-du-Rhône (1 siège), Cher (1 siège), Creuse (2 sièges), Dordogne (2 sièges), Doubs (1 siège), Drôme (1 siège), Gard (1 siège), Nord (1 siège), Tarn-et-Garonne (1 siège).

M. Combes, président du Conseil, sénateur sortant, est réélu dans la Charente-Inférieure. M. Combes est encore élu dans le département de la Corse, où sa candidature a été posée hier seulement par les députés et les conseillers généraux républicains.

M. Rouvier, ministre des Finances, député, est élu dans les Alpes-Maritimes.

*Sénateurs réélus*. — MM. Desmons, Girault, Leydet, Peytral, Volten, Combes, Calvet, Paul Rouvier, Gauthier Villard, Frezoul, Delpech, Delestable, Labrousse, De Sal, Bernard, Louis Blanc, Maurice Faure, Goujon, Giguet, Pochon, Bonnefoy, Sibour, Pauliat, Gerente, Labiche, Vinet, Mir, Hugot, Piot, Vagnat, Duchesne, Fournet, Tillaye, Turgis, Saillard, Monsservin, Milliard, Parissot, Thorel, Gayot, Renaudat, Rambougt, Grimault, Francis Charmes, De carne, Haugeumar des Portes, Ollivier, Le Provost de Launay, de Tréveneuc, Sébline, Malézieux, Macherez, Pichon, Delobeau, Porquier, de Chamaillard, de Cuverville, Lacombe, Dusolier, Denoix.

*Sénateurs nouveaux*. — MM. Le Chevallier, Garnier, Gacon, Henri Ricard, Lintilhac, Rouvier, Sauvan, Thounens, Giacobini, Murraciole, Brisson, Limouzin, Laplanche, Gentilliez.

*Sénateurs batus*. .. MM. Bisseuil (Charente-Inférieure), de Casabianca et Farinole (Corse), Martell (Charente), Baduel (Cantal).

*Sénateurs sortants en ballottage*. — MM. Fagot et Goutant (Ardennes) ; Dufoussat et Renard (Creuse) ; Bruel et Cornil (Allier) ; Fayard (Drôme) ; Fougerol, Pradal et Saint-Prix (Ardèche) ; Ouvrier et Joseph Fabre (Aveyron) ; Pozzi et Guillier (Dordogne) ; Rambaud (Doubs) ; Silhol (Gard) ; Fruchier et Allemand (Basses-Alpes).

*Députés élus*. — MM. Gacon, Rouvier, ministre des Finances ; Garnier, Giacobbi.

*Députés candidats battus*. — MM. Theron (Aude) ; Charonnat (Aube) ; Euzière (Hautes-Alpes).

*Députés en ballottage*. — MM. Chabrié (Tarn-et-Garonne) ; Delory (Nord) ; Desfarges et Mazière (Creuse) ; J. Roche et Duclaux-Monteil (Ardèche) ; Ville et Delanne (Allier) ; De Moustier, Borne et Beauquier (Doubs) ; Hubbard (Basses-Alpes) ; Gras (Drôme).

STATISTIQUE OFFICIELLE

Paris, 6 heures 45 soir. — Voici maintenant la statistique officielle que le ministère de l'Intérieur communique après le premier tour de scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir non compris la Guadeloupe et la Réunion, 96.
Résultats connus : 96.
Réactionnaires : 7.
Progressistes : 19.
Républicains ministériels : 20.
Radicaux : 21.
Radicaux-socialistes : 6.
Ballottages : 23.

### Les incidents

Paris, 4 janvier. — Dans l'élection sénatoriale du Doubs, le bureau a considéré comme portant un signe extérieur, deux bulletins, le premier aux noms de MM. Bernard, Borne, Saillard, et le second, aux noms de MM. Bernard, Borne et Beauquier.

Une protestation a été formulée à cet effet, et les protestataires demandèrent que les deux bulletins fussent comptés à l'actif de M. Borne, qui, ainsi, devait être, selon eux, proclamé élu avec 450 voix. Cependant, les protestataires, tous ministériels, en présence du doute sur ce point et tout en faisant toutes réserves en ce qui concerne les résultats du premier tour, ont décidé d'aller au deuxième tour de scrutin après avoir rédigé une affiche dans le sens de leur protestation. Les protestataires prétendent que c'est le Président d'une section qui a taché, par inadvertance, les deux bulletins, objet du litige. On a donc passé ensuite au second tour où MM. Borne et de Moustiers restent seuls en présence.

### Le deuxième tour

STATISTIQUE OFFICIEUSE

Paris, 4 janvier. — Voici les résultats établis par la statistique officieuse qui fait suite à ceux envoyés sur le premier tour du scrutin :

Le second tour de scrutin portait sur 23 sièges répartis entre 14 départements. Il a donné 20 résultats définitifs décomposés de la manière suivante :

Républicains progressistes et libéraux réélus : 2 ; nouveaux : 3.
Républicains réélus : 3 ; nouveau : 0.
Radicaux réélus : 2 ; nouveaux : 6.
Radicaux-socialistes réélus : 2 ; nouveaux : 2.

Il y a, en outre, trois ballottages qui se répartissent ainsi :

Ardennes, 1 siège ; Creuse, 1 siège ; Dordogne, 1 siège.

*Sénateurs réélus*. — MM. Fagot, Goutant, Dutoussat, Fayard, Guillier, Fougerol, Bradal, Ouvrier, Fruchier.

*Sénateurs nouveaux*. — MM. Chabrie, Potié, Bayol, Ville, Boissier, Demoustier, Daumy, Cremieux, Boissy d'Anglas, Vidal, de Saint-Urbain, Andrieux.

*Sénateurs battus*. — MM. Bruel, Cornil, Rambaud, Silhol, Saint-Prix, Fabre, Allemand.

*Sénateurs en ballottage*. — MM. Possi, Renard.

*Députés candidats élus*. — MM. Chabrié, Ville, Demoustier.

*Députés battus*. — MM. J. Roche, Duclaux, Montein, Borne, Auquier, Delarue, Hubbard.

STATISTIQUE OFFICIELLE

Paris, 4 janvier. — Le ministère de l'Intérieur communique ce qui suit :

Il y avait à pourvoir au deuxième tour à 23 sièges en ballottages ; il y a eu 20 résultats définitifs se décomposant comme suit :

Elu conservateur : 1.
Nationaliste : 1.
Progressistes : 3.
Républicains ministériels : 5.
Radicaux : 6.
Radicaux-socialistes : 4.
Total : 20.
Restent : 3 ballottages.

# INFORMATIONS

LA MALADIE DE L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH

Vienne, 4 janvier. — Le bruit a couru à Vienne que l'Empereur François-Joseph était subitement tombé gravement malade. Ce bruit n'a été ni confirmé ni démenti.

Paris, 4 janvier. — La *Patrie* publie la dépêche suivante :

Vienne, 4 janvier. — Les rumeurs les plus alarmantes ont couru hier la ville. On disait que l'empereur avait été victime d'un attentat. D'autres parlaient d'un accident ; mais tous les bruits s'accordaient à représenter l'état de François-Joseph comme très grave.

Dans l'après-midi, de nombreuses personnalités se sont rendues à La Hofburg, palais impérial, où elles ont reçu l'assurance que le souverain était en bonne santé. Mais, comme le monarque n'a reçu personne et qu'il ne s'est pas montré, les bruits alarmants persistent plus que jamais.

AU CONGRES DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Paris, 4 janvier. — Les voyageurs de commerce, qui viennent de se réunir en congrès, ont émis, entre autres vœux, celui qu'une retraite obligatoire fût assurée à tous les Français, à raison de 350 francs à soixante-cinq ans d'âge, les ressources nécessaires étant procurées par un impôt perçu suivant les ressources contributives de chacun.

LA GREVE DES CHARRETIERS DE BARCELONE

Barcelone, 4 janvier. — Par suite de la grève des charretiers, un grand nombre de bateaux se trouvent arrêtés dans le port et ne peuvent effectuer leurs opérations de chargement.

L'INSURRECTION EN MACEDOINE

Constantinople, 4 janvier. — On signale un engagement meurtrier entre des bandes révolutionnaires et une troupe régulière à Brezovo, dans le vilayet de Monastir. L'agitation gagne les villayets de Salonique et de Cossovo.

AU VENEZUELA

La Guayra, 4 janvier. — Les Allemands ont occupé, ce matin, sans opposition, la douane de Puerto-Cabello.

# L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GAMBETTA

Paris, 4 janvier. — Comme tous les ans, les amis de Gambetta sont allés célébrer, aux Jardies où il mourut, l'anniversaire de son décès. Le général André figurait au premier rang. M. Deluns-Montaud, ancien ministre, a prononcé un discours dont voici les passages essentiels :

« Gambetta tenait que la nation devait se débarrasser des lisières d'un cléricalisme qui s'inspire du dehors et dont la prétention est de prendre l'homme tout entier, du berceau à la tombe. Sur ce point il ne transigea jamais ; il dénonça l'ennemi. La prépondérance du pouvoir civil, la mainmise de l'Etat laïque, son contrôle tout au moins, sur l'enseignement : telle est la tâche que ses collaborateurs de la première heure, Spuller, P. Bert, que ses continuateurs, Brisson, J. Ferry, notre cher Waldeck-Rousseau ont poussée si avant.

» Au nom de la grande mémoire qui nous réunit, j'exprime l'espoir que cette tâche sera menée à bonne fin par le gouvernement et la majorité qui ont repris la tradition de notre ami.

» Il ne faut plus que les tyrannies et les préjugés triomphants proclament, au scandale de la conscience, que la Révolution française ne fut qu'une suite de stériles hécatombes. »

En quittant les Jardies, le ministre de la guerre et les membres de l'association gambettiste se sont rendus dans un restaurant voisin où un banquet a été servi. Le général André a pris la parole.

« A l'abri de la grande figure de Gambetta, a-t-il dit, deux partis essaient, depuis quelques années, de se placer : les républicains et les autres. Il ne faut pas que cette équivoque continue. Les véritables successeurs de Gambetta sont ceux qui marchent vers l'avenir, en s'appuyant sur ces deux sentiments : l'amour le plus sincère de la France et la haine et la lutte contre le cléricalisme. »

Parlant ensuite du rôle politique de la France, le ministre a ajouté :

« Il est vrai que notre idéal doit être que la paix soit la plus durable possible ; mais nous ne devons pas oublier en même temps que si la France doit avoir constamment l'épée au fourreau, il est indispensable que tout le monde sache par dessus tout qu'il y a une épée dans ce fourreau. »

En terminant, le général André a levé son verre au président du Conseil, qui, a-t-il dit, poursuit la politique de Gambetta.

# L'AFFAIRE HUMBERT

**La journée au palais**

**M. Delacherie réclame la prime**

Paris, 4 janvier. — Le calme le plus grand a régné au Palais toute la journée. Les juges instructeurs ne sont pas moins en leur cabinet et l'on a enlevé les factionnaires du petit parquet, ce qui établit qu'aujourd'hui aucun membre de la famille Humbert ne quittera la Conciergerie.

M. Delacherie, l'agent d'affaires de Lille, réclame à son tour la prime de 25.000 francs. Il déclare, en effet, que c'est lui qui a désigné Mme d'Alasa comme devant rejoindre Romain Daurignac.

C'est ainsi qu'il indiqua la piste de Madrid. Il déclare d'ailleurs, qu'en signe de protestation contre les égards dont on entoure les Humbert, il abandonnera cette prime pour améliorer le transport des prévenus pauvres et leur permettre, à eux aussi, de voyager en sleeping.

**La santé de Frédéric Humbert**

Paris, 4 janvier. — Le *Figaro* dit qu'il est probable qu'on sera avant peu obligé de transférer M. Frédéric Humbert à l'infirmerie. Il est complètement anémié et on ne le soutient qu'en lui faisant respirer de l'éther.

## *Dreyfus et les Humbert*

Paris, 4 janvier. — M. Pollonnais maintient dimanche, en deux colonnes du *Gaulois*, que les Humbert ont rendu ou fait rendre par un de leurs agents, un inappréciable service à Dreyfus à l'occasion de la dépêche chiffrée dont deux versions très différentes furent données par le service spécial du ministère des affaires étrangères et dans laquelle l'attaché militaire italien, M. Panizzardi, annonçait à son gouvernement l'arrestation du capitaine.

On se souvient qu'une de ces versions disait : « Ministère guerre a preuve de relation avec Allemagne » et contenait ces mots : « Emissaire prévenu » ; tandis qu'une autre conseillait seulement de publier un démenti afin d'éviter les commentaires de la presse.

Le *Soleil* prétend être en mesure de confirmer en tous points l'information du *Gaulois*, concernant la dépêche Panizzardi. Il affirme que le colonel du Paty de Clam sera cité comme témoin au procès Humbert. S'il ne l'était pas, une partie civile demanderait sa citation.

Le colonel est absolument résolu à faire la lumière sur les manœuvres qui aboutirent à la traduction mensongère de la dépêche Panizzardi. Il serait en mesure de fournir des preuves.

L'action de Mme Humbert se serait exercée par l'intermédiaire d'un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, créancier de la famille pour une somme importante.

Paris, 4 janvier. — On lit dans la *Patrie* :

« Le colonel du Paty de Clam va très prochainement, avant la rentrée des Chambres, apporter d'autres faits sensationnels qui, sans doute, cette fois, sauront émouvoir l'opinion et faire sortir les honnêtes gens de leur incroyable apathie. En tous les cas, comme le colonel du Paty de Clam ne veut pas que M. Delcassé puisse se dérober à ses responsabilités, avant de quitter le ministère, l'honorable colonel va le mettre directement en cause et nous dire quel fut le rôle joué par le ministre des Affaires étrangères dans le faux Panizzardi, d'accord avec l'agent G..., et les Humbert. L'affaire entre dans une phase nouvelle et, cette fois, définitive. »

**Interview de M. du Paty de Clam**

Paris, 4 janvier. — Un rédacteur du *Temps* a été reçu ce matin par M. le colonel du Paty de Clam, qui lui a déclaré que, contrairement à la note officieuse publiée hier, il était exact que M. Poncet, substitut du Procureur de la République, avait assisté à la déposition qu'il fit, le 11 décembre dernier, à M. Leydet, juge d'instruction, relativement au rôle de la famille Humbert dans l'affaire Dreyfus.

« M. Poncet, a dit le colonel, est entré dans le cabinet du juge d'instruction pendant que je faisais ma déposition. Il a pris connaissance de ce que j'avais dit jusque-là ; il a assisté pendant quelques instants à la suite de ma déposition, puis il s'est retiré. Au demeurant, je ne m'explique pas le bruit qu'on fait autour de cette circonstance ; je crois bien que ce magistrat avait qualité pour assister à cette déposition et je ne m'en plains nullement. »

Le colonel du Paty de Clam a donné ensuite à notre confrère les renseignements suivants sur sa déposition :

« J'avais vu par ci, par là, au cours de divers incidents de l'affaire Dreyfus, le nom des Humbert. Je dis « des Humbert ». En effet, je ne sais pourquoi on a une tendance à personnifier cette famille en Mme Thérèse Humbert. Je crois qu'il vaut mieux parler de la famille tout entière. Mais ce nom ne m'avait point frappé ; je n'avais jamais vu les Humbert, je les connaissais simplement comme tout le monde, comme des gens très influents, très répandus et qui vivaient à Paris sur un pied très large.

« Arrivent les événements de mai, l'ouverture du coffre-fort, la fuite... C'est alors que me revinrent à l'esprit les incidents de l'affaire auxquels j'avais vu leur nom mêlé. Je cherchai, je comparai, je suivis des traces ; je dus même faire un voyage et c'est ainsi que, plusieurs mois s'écoulèrent avant que mes soupçons fussent, je ne dirai pas seulement confirmés, mais remplacés par une conviction absolue, fondée sur des documents.

» Lorsque je n'eus plus le moindre doute, je résolus de m'en ouvrir à mon chef direct, le ministre de la Guerre. Assez d'officiers avaient été injustement frappés, pour que je ne me sentisse point l'obligation, connaissant la vérité, de dire au ministre : « Voici les faits, » voici les documents. »

Le ministre refusa d'entendre le colonel et lui demanda une déposition écrite.

» Or, continue le colonel, je ne voulais pas écrire ce que j'avais à lui dire et pour deux raisons : d'abord, je tenais essentiellement à ne rien avancer que je ne prouvasse aussitôt par des documents ; et, en second lieu, je ne voulais pas envoyer une lettre qui aurait pu tomber dans d'autres mains que celles du ministre. Je ne voulais pas qu'on me pût accuser de la moindre indiscrétion. Je répondis que j'insistais pour faire auprès de lui, moi-même, une déposition verbale et documentée. Je l'informais de mon intention de m'adresser à l'autorité judiciaire, dans le cas où mon chef hiérarchique refuserait de m'entendre. Je ne reçus point de réponse et c'est alors que je demandai à M. le juge Leydet de déposer sur des faits connexes à ceux sur lesquels il avait ouvert une instruction.

» Je fus reçu par le juge le 11 décembre. M. Leydet parut assez surpris des révélations que je lui faisais, mais il m'écouta jusqu'au bout. Je puis vous dire que je ne laissai passer aucun point de ma déposition sans immédiatement fournir au juge la preuve documentaire de ce que j'avançais.

» — Et sur le fond même de votre déposition, pouvez-vous nous donner quelques éclaircissements précis ?

» — J'ai vu dans des journaux qu'on me demandait de publier ma déposition. Je ne le ferai point. Je me suis assez élevé contre certaines indiscrétions de ce genre, pour qu'on ne me rende pas aujourd'hui coupable d'une nouvelle indiscrétion. Il n'y a plus d'instruction judiciaire possible avec ces étranges mœurs. J'ai fait mon devoir ; je me suis adressé au ministre, puis, sur son refus de m'entendre, au juge. Celui-ci sait à présent où frapper pour trouver certaines lumières ; c'est à lui qu'il convient d'agir.

» — Peut-être, cependant, pouvez-vous me dire, si, comme le raconte M. Pollonnais, c'est bien de la dépêche Panizzardi qu'il s'agit dans votre déposition ? Ce n'est qu'un fait entre beaucoup d'autres et, à l'isoler ainsi, on risque de commettre une faute de proportion.

» — Sans entrer dans le détail des faits que j'ai prouvés, je puis dire que ce dont il s'agit, c'est l'intervention constante de la famille Humbert dans l'affaire Dreyfus et en faveur de Dreyfus. Cette intervention a été particulièrement active à deux époques : en 1894 et janvier 1895 d'abord, puis en 1897 et 1898. En 1897 surtout, la famille Humbert, par ses protégés, par tous les gens qu'elle tenait à sa discrétion, marche à fond pour Dreyfus. Ce qu'elle voulait, vous le savez bien, c'est de l'argent, et contre cet argent qui lui était si nécessaire, elle donnait son influence, ce qu'on peut appeler le papier Humbert. Elle pouvait faire agir bien des ressorts ; voilà tout ce que je peux vous dire. »

# LA RÉVOLTE AU MAROC

Madrid, 4 janvier. — Les nouvelles parvenues de Tanger ce matin assurent que la situation du sultan s'est améliorée, qu'il a reçu de sérieux renforts du Nord et qu'il va incessamment attaquer Bou-Hamara.

**Le prétendant et les Européens**

Madrid, 4 janvier. — Le correspondant de l'*Imparcial* à Tanger a reçu une lettre de Fez, disant que le prétendant est un habile diplomate, un homme d'Etat prudent et énergique. Dans la région où il domine, l'ordre n'est pas troublé ; il fait respecter les Israélites et se montre correct avec les Européens. Aussi, estime-t-on que si la rebellion triomphe, l'empire continuera sans changement et sans complications extérieures.

**Les hostilités**

Madrid, 4 janvier. — L'*Imparcial* parle d'un nouveau combat près de Fez qui aurait été défavorable aux troupes impériales. A Madrid, on croit à des complications pouvant nécessiter l'intervention collective de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne et même de l'Allemagne.

# FAITS DIVERS

LA DESERTION D'UNE SENTINELLE. — Brest, 4 janvier. — Nous avons relaté, il y a quelques mois, les attaques qui eurent lieu contre les sentinelles et poudrières dominant le port de guerre de Brest. Un fait très grave vient de se produire à l'une de ces poudrières. Un soldat du 19e régiment d'infanterie était placé en sentinelle devant la poudrière de Queliverzan. Deux rôdeurs s'approchèrent du soldat et l'engagèrent à déserter. La sentinelle hésita quelque temps ; puis, devant les instances des deux individus, jeta son fusil dans les brousses et s'enfuit en leur compagnie. Le caporal, chef de poste de Queliverzan, se mit à sa poursuite et réussit à arrêter le deserteur, mais ses deux compagnons avaient disparu. Un rapport détaillé de cette affaire a été transmis à l'amiral Roustan, préfet maritime et au général Larnac, commandant d'armes, qui a ouvert une enquête. Le Conseil de guerre du 11e Corps d'armée va être saisi de cette grave affaire.

LES ENFANTS MARTYRS. — Le Service de la Sûreté a arrêté dimanche matin, sur réquisition du Parquet de Pontoise deux individus, un charretier nommé Clos et son amie, pour avoir martyrisé leurs deux enfants, âgés de moins de 15 ans.

L'AFFAIRE STOURDZA-HANIAS. — Rouen, 4 janvier. — Le procès intenté par le prince Stourdza et son fils, le prince Grégoire, à M. Hanias, propriétaire des magasins de la Belle-Marquise, de Dieppe, a eu son dénouement hier devant la quatrième Chambre de la Cour, sur appel *a minima* du ministère public et appel du prévenu. M. Hanias avait abusé de la jeunesse du prince Grégoire, en majorant dans des proportions fantastiques les nombreuses factures dressées en son nom. C'est ainsi qu'un manteau en zibeline, compté 41.600 francs au prince, n'avait coûté à Hanias que 22.500 francs. Une peau de tigre de Ménélik, vendue 6.000 francs, valait 400 francs. Six épingles de nourrice furent facturées 78 fr.

En première instance, M. Hanias avait été condamné, le 7 juin 1902, à trois mois de prison et 10.000 francs d'amende, pour escroquerie, usure habituelle et abus des passions d'un mineur.

Hier, la Cour, dans un arrêt longuement motivé, a réformé le jugement au point de vue de l'escroquerie, estimant que les manœuvres frauduleuses, pour se faire remettre des valeurs, n'étaient pas suffisamment établies. En ce qui concerne les deux autres chefs, usure habituelle et abus des passions d'un mineur, la Cour a confirmé le jugement du Tribunal correctionnel de Dieppe et élevé la peine à six mois de prison et à 42.500 francs d'amende, toutes réserves de droit étant faites en ce qui concerne l'action de la partie civile.

NOUVEAUX KRACHS FINANCIERS EN ALLEMAGNE. — Berlin, 4 janvier. — La série des banquiers infidèles continue. Aujourd'hui, c'est le banquier Léopold Lillenfeld, l'un des chefs de la maison Michael Benjamin, à Hanau, qui a été arrêté sous l'inculpation de détournements. Suivant la *Gazette de Francfort-sur-l'Oder*, on a arrêté, dans cette ville, le nommé Gollnow, caissier à la banque de Darmstadt, à Berlin, qui avait pris la fuite il y a trois semaines, après avoir détourné une somme de 37.500 francs.

RIXE MEURTRIERE A METZ. — Paris, 4 janvier. — On écrit de Metz au *Temps* : « Les rixes entre soldats bavarois et prussiens sont fréquentes, mais elles revêtent rarement un caractère de gravité comme celle qui éclata à Dieuze, dans la nuit de Noël. La rencontre se fit à proximité de la caserne d'infanterie occupée par le 136e. Les chevau-légers bavarois, surexcités, dégainèrent. La mêlée devint générale. On porta à l'hôpital 17 blessés et 1 mort. »


# CARTES DE VISITES

**La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :**

| | |
|---|---|
| 100 cartes ivoire (typographie) | 1,25 |
| 100 cartes ivoire (calligraphie) | 1.75 |
| 100 cartes ivoire (gravure) | 2,25 |
| 100 cartes ivoire, deuil (typographie) | 2.50 |
| 100 cartes ivoire, deuil (calligraphie) | 3 » |
| 100 cartes ivoire, deuil (gravure) | 3.50 |
| Elle fournit également une jolie boite contenant : | |
| 100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes | 1.75 |
| Même boite (calligraphie) | 2,25 |
| » » (gravure) | 2,75 |
| Même boite deuil (typographie) | 3,50 |
| » » » (calligraphie) | 4.50 |
| » » » (gravure) | 4 » |

**Pour Tourcoing, les commandes sont reçues, 5, rue Carnot.**

**SAVON PRINCESSE MAKOKO, 0 fr. 75 le pain.**


FEUILLETON DU 6 JANVIER 1903 — N° 146

LA

# CHARMEUSE D'ENFANTS

PAR JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

## LES TRAGEDIES DE L'AMOUR

### XVII

**Dernières angoisses.** — (*Suite*)

— Et il vous paie bien ?

— Vingt-cinq francs.

— En voici quarante.

Le paysan ouvrit des yeux ébahis, une large bouche édentée déjà.

— Quarante francs, quasi deux mois de gages.

— Oui.

— Et, sauf respect, pour quelle commission ?

— C'est bien simple. Je vous demande seulement de me confier pendant une minute la lettre que vous avez dans votre poche.

— La lettre de mam'selle Nathalier ?

Le paysan se gratta l'oreille.

— Vous refusez ?

— Je ne dis ni oui ni non... Je dis seulement que ça ne me paraît pas très catholique, ce que vous me demandez là...

— Je ne ferai que la lire...

— Et vous me la rendrez...

— Aussitôt.

— Mais, pour la lire, faut déchirer l'enveloppe... on s'apercevra que l'enveloppe est déchirée... on m'interrogera... qu'est-ce que je dirai ?

— Vous n'aurez aucune explication à donner, car voici une enveloppe dans laquelle je remettrai la lettre. Il n'y aura pas d'adresse sur l'enveloppe, mais cela n'a point d'importance...

— D'autant moins d'importance, monsieur le comte, que la lettre que j'apporte n'a point d'adresse, ce qui était inutile, puisque je sais à qui je dois la remettre.

— Dès lors, vous n'avez plus à hésiter.

Le jeune comte tira deux louis de son gousset.

Les yeux du paysan brillèrent.

Il tira la lettre de sa poche.

— Donnant, donnant, dit-il en tendant le papier.

Il ne lâcha la lettre, qu'il retenait de la main gauche, que lorsqu'il eut senti tomber les deux louis dans sa main droite.

Roland brisa l'enveloppe, lut fiévreusement.

Devant son émotion, en voyant sa pâleur, son trouble, le paysan cria :

— Ça vous intéresse donc, ce qu'il y a d'écrit ?....

— Non... Je me trompais... Cela n'a aucun intérêt pour moi.

Il remit la lettre sous enveloppe, la lui rendit :

— Voilà... Allez.... Je vous remercie....

— Il n'y a pas de quoi, monsieur le comte, c'est moi qui suis votre obligé...

Et le jeune garçon dégringola le coteau, faisant sonner ses sabots à toutes les pierrailles du chemin.

Roland restait immobile, bouleversé.

Bouleversé par ce qu'il venait d'apprendre, par le contenu de cette lettre et par tout ce que ne disait pas cette lettre, mais qu'elle laissait deviner.

Il en répétait tout haut les termes :

« Nous concluons un marché... »

Un marché ? Lequel ? Pourquoi ?

Nouveau mystère.

Elle se mariait donc de force ? On avait influé sur sa volonté ? Elle n'aimait pas Gaston Girodias... Et il fallait que le mariage fût un bien grand désespoir pour la jeune fille, puisqu'elle ne reculait pas devant de telles résolutions.

« J'ai promis ! Je tiendrai ma promesse ! »

— Elle a promis d'être sa femme... Mais pourquoi ? Quel drame intime se cache sous une pareille promesse, arrachée certes par la violence ?

Roland s'y perdait.

« Quand vous aurez exécuté, vous, votre engagement, ce sera fini entre nous !... »

Une promesse de la part de Colette...

Un engagement de la part de Gaston Girodias...

Dans quel but ? Qui cela intéressait-il ? seulement Colette ?

Il revint lentement au château.

Il ne s'était donc pas trompé, l'autre jour, lorsqu'il avait pensé que l'amour de Colette pour un des Girodias était invraisemblable ?

Qu'allait-il faire de ce secret ainsi deviné ?

Il hésitait.

Mais l'affection qu'il avait pour son frère l'emportait, en ce moment, sur toute autre préoccupation.

Certes ce n'était pas l'explication du mystère qu'il apportait, mais qui sait s'il n'y avait pas là, pour le duc, comme pour le marquis, un indice qui leur ferait découvrir la vérité cachée au fond de ce cœur de femme ?

Il vint trouver Villefort.

Le duc l'écouta avec une ardente curiosité.

— Est-ce vrai ? Es-tu certain d'avoir bien lu ?

— J'ai bien lu et je te récite la lettre sans oublier un seul mot.

— Alors, elle ne l'aime pas ?...

— On ne peut plus en douter...

Le duc était tout frémissant de joie, d'une espérance nouvelle, soudain germée en lui. Ce n'était pas une raison parce que Colette haïssait Gaston Girodias pour que ce fût lui-même qu'elle aimât.

Il ne raisonnait pas.

Il espérait.

— Il ne faut pas que ce mariage se fasse, dit-il... ce serait un crime...

Il courut trouver le marquis de Vivarez.

Le marquis lui fit répéter deux fois cette histoire.

— Quel engagement de la part de Girodias ? se demandait-il. Et quelle promesse de la part de Colette ? Cette promesse, cela me paraît évident, est celle de sa main... Elle se donne... Voilà un côté du marché. Mais l'autre côté ! Je soupçonne dans tout cela quelque sacrifice nouveau, quelque dévouement dont une femme comme elle seule peut être capable.

Mais ni l'un ni l'autre ne devinaient.

Sans rien dire à son neveu et à Roland, il voulut questionner Colette.

Elle fut alarmée de savoir une partie de son secret déjà connue.

Et quand elle sut que sa lettre à Gaston avait été interceptée par Roland, ses yeux s'emplirent de larmes :

— Ah ! dit-elle, je croyais que sa haine était morte... Je vois qu'elle est aussi vivace qu'autrefois.

Le marquis la détrompa.

— Roland, en agissant comme il l'a fait, n'a pas voulu vous nuire. Il n'est pas encore, vis-à-vis de vous, dans la situation d'esprit d'un homme qui ne demande qu'à vous être utile... mais il a désarmé, j'en suis sûr, — et il y a une chose qui combat pour vous dans son cœur... sans qu'il s'en doute... C'est qu'il soupçonne, je crois en être sûr, que Villefort vous aime et que vous aimez Villefort... Or, il voit son frère malheureux et il adore son frère... Ne redoutez plus rien de Roland.

Et lui prenant la main :

— Dites-moi le secret de ce mariage, mon enfant !...

Elle secoua la tête.

Il reprit d'une voix tremblante :

— Du moins, laissez-moi espérer que la menace contenue dans votre lettre était faite seulement pour effrayer Gaston Girodias et l'empêcher d'exiger de vous votre sacrifice jusqu'au bout...

— Il faut que ce mariage se fasse.

— Ce n'est pas du mariage que je veux parler.

— De quoi donc, mon ami ?

— De vos menaces.

Elle baissa la tête.

Le marquis, en lui tenant, en lui serrant doucement la main, la regarda longtemps avec une tendresse pleine de reproches.

Elle les comprenait, ces reproches.

Mais il lui avait dit autrefois :

— Il ne faut pas que l'on connaisse cet amour, lui surtout !

Elle avait promis, elle avait juré.

Elle était fidèle à son serment.

Très bas, M. de Vivarez murmurait :

— J'ai dit à ma sœur que mon neveu vous aime...

Elle tressaillit :

— Voilà pourquoi la duchesse ne veut même pas que je lui fasse mes adieux et que la remercie de ses bontés pour moi !...

— C'est ma faute.

— Et lui avez-vous dit aussi...

(*A suivre*). JULES MARY.



ÉTRENNE
Aujourd'hui
camp, 13, rue
bution des étr

Chron

ROU

UNE SERIE DE
brioleurs n'ont pas
dimanche.
Rue Bernard, 50,
d'un des carreaux de
chandises ont été
ture ainsi pratiqué
luée à cinq francs.
— Dimanche mat
Vanmeirhaeghe,
rue Meyerbeer, ma
tout à coup par du
Il se leva en toute h
prenaient la fuite.
denas du poulailler,
temps de rien prendr
— Les malfaiteurs
rue Jean-Bart, ont
dans un estaminet i
cette rue et qui est
roux, brasseur, et il
en étain d'une valeu
— Bien volés ont
ont enlevé un volet
M. Louis Vivequin
carreau de vitre. Il
placés à l'étalage et
queurs. Les malfait
car ces litres ne con
— Enfin, durant
ont pénétré, à l'aide
ret de Mme Thérès
96, et ont dérobé,
trousseau de clefs et
La police a été a
UN VOL DANS U
— Dans la soirée d
Delmaire, âgé de 36
de la « Clef d'argen
quand un inconnu
enleva ses souliers a
LES VOLS SUR
que la voiture de M
Flers, stationnait, d
et demie, boulevard
levé 6 kilos et demi
à servir du lait à l'u
le malfaiteur.
OUTRAGES A LA
heures, les agents de
un colporteur, Alexa
rant rue des Longues-
ges à la police. Il a é
arrondissement.
ENTERREMENTS
Mme Edouard Mansar
res et demie, église S
Corde, neuf heures,
Placet, huit heures et
Mme veuve Honoré M
res et demie, église S
OBITS DU MEME
9 heures, église du S
cœur, 9 heures ½. Sain
9 heures, Notre-Dame,
Notre-Dame. — M.
Saint-Martin.
GOUTEZ le déli
SAVARIN. Ecrire di

Co

ROUBAIX. — Club
ont un rôle à remplir
prochain concert, sont
rant, à sept heures et
répétition.

MOUVEMENT DE
L'état civil a enregistr
sances, 246 décès, 126
il y avait eu 440 naissa

STATISTIQUE RE
1902, il y a eu, à l'égl
baptêmes, 60 mariages

L

LA FRAUDE. — D
les préposés Charles C
bureau de Toufflers,
« Café » ont arrêté
gier, âgé de 22 ans,
l'Industrie, 197, qui
vert, 1 kil. 770 de
mettes chimiques en
taine de francs. Regier
Lannoy, en attendant

PIA

de toutes marques et
Le Zonophone, le G
les plus parfaites des
positaire. Lutheries.
Abonnement à la Le
cords. Réparations.
Buyck. G. Cousart,
rue du Vieil-Abreuvo

TOUR

L'ENTRÉE DES
FRANCE. — STATI
L'année 1902 a été su
du nombre d'entrées
ce, par notre gare.
ci-dessous édifieront
La Belgique a fait
985.170 pigeons. Tous
tation ou au lâcher,
ment se décompose
826.029 ; tir, 110.227
matation, 802 ; repr
Comme on le voit,
sont destinés ces pig
a-t-il fallu de panier
volatiles ? 23.812.
Le transport se fa
ses. Or, nous croyons
lecteurs un chiffre qu
d'abord, mais qui es
exact. C'est le nombr
l'année pour le trans
fallu exactement 825
par la pensée, on me
verra une jolie rame.
Ainsi que nous le d
1902 a été supérieure
110.838 pigeons de
n'avait atteint que l
fallu 3.416 paniers d
tions qui était en 190
4.404, soit une augm
Voici maintenant co
mentation de 110.838
catégorie : Lâcher, 80.
25.165 ; acclimatation
tons en terminant qu
entrées tend à augmen
UNE ARRESTATI
MENTS. — Dimanch
gent de sûreté Toulem
tion un jeune homme
journalier, sans domi
culpé d'un vol de vêt
de francs et commis l
M. Pierre Derbaudr
rant rue du Clinquet,
ce dernier et après